Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-14-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 23/04/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Absents : 03
dont représentés : 3

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ELEGANTINI Muriele ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; SUSINI Vincent ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban

Était absent : VILLARD-ANGELI Dominique ; MICAELLI Marie-Luce ; COLOMBANI Victoria ;

Était représenté :
VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban.
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à SANTONI Louis.
MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à ROCCHI André.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine ACHILLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL300419-14

OBJET : Avis favorable donné au projet de lâcher de mouflons de Corse sur le massif du haut Fium'Orbu (Punta Tauria) / haut Taravu pour la préservation de l'espèce

Considérant la situation critique dans laquelle se trouve la population de Bavella du Mouflon de Corse et le programme de sauvegarde mis en œuvre par l'ONCFS et le Syndicat mixte du PNRC, qui prévoit un lâcher in natura d'animaux issus de l'enclos d'élevage pour créer un nouveau noyau de population ;
Considérant les résultats des études parallèles présentées par l'ONCFS et le Syndicat mixte du PNRC concernant les bonnes caractéristiques et potentialités d'accueil du massif de du haut Fium'Orbu (Punta Tauria / haut Taravu, qui couvre une partie du territoire communal, pour une implantation de ces mouflons ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Soit de donner un avis favorable au lâcher de mouflons sur le massif du haut Fium'Orbu (Punta Tauria) / haut Taravu.

Considérant la valeur patrimoniale du Mouflon de Corse, au titre du patrimoine naturel mais aussi de l'histoire et du patrimoine culturel de la Corse,

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-14-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

- Soit de donner un avis défavorable au lâcher de mouflons sur le massif du haut Fium'Orbu (Punta Tauria) / haut Taravu.

Considérant les activités traditionnelles, et notamment la chasse, menées par les habitants de la commune sur le secteur concerné, et considérant qu'elles pourraient être restreintes par la présence d'une nouvelle espèce protégée,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au lâcher de mouflons sur le massif du haut Fium'Orbu (Punta Tauria) / haut Taravu.

Considérant la valeur patrimoniale du Mouflon de Corse, au titre du patrimoine naturel mais aussi de l'histoire et du patrimoine culturel de la Corse,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

PRUNELLI DI FIUMORBO
HAUTE CORSE